

Le mardi 2 juillet 2019, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame COURCOT, le Maire.

**Etaient présents :**

Mme SOUZEAU, M. BLONDEL, Mme BASILLE, Mme BERTRANDIE (arrivée en cours de séance), Mme BESNIER, Mme BUNEL, Mme DELAUNAY, M. LANGELLIER (arrivé en cours de séance), M. LEMAITRE, M. ROUSSELIN.

**Etaient absents/excusés :**

M. HERRERO, ayant donné pouvoir à Mme COURCOT

M. SIDOINE, ayant donné pouvoir à M. BLONDEL

**Désignation d'un secrétaire :**

M. LEMAITRE

**Rappel de l'ordre du jour :**

Désignation d'un secrétaire

Approbation du PV du 28 mars 2019

1. Personnel Communal – CDD agent technique atelier
  2. Personnel Communal – CDD agent de surveillance et d'entretien
  3. Personnel Communal – CDI agent de surveillance école
  4. Personnel Communal – CDI cuisinière
  5. Marché Public – attribution du marché « assistance technique et approvisionnement de denrées alimentaires pour la cantine scolaire municipale »
  6. Intercommunalité – Composition du conseil communautaire 2020-2026
  7. SDE76 – Renforcement et EP Route de Mirville
- Informations et questions diverses

**Approbation du procès-verbal du 28 mars 2019**

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation.

Approuvé à l'unanimité.

**Personnel Communal – CDD agent technique atelier**

Le contrat aidé (CUI) d'agent d'entretien des bâtiments et des espaces verts arrive à échéance le 20 juillet 2019, au terme de ses 5 années.

Il est indispensable de conserver un agent à temps plein sur ce poste.

Il est proposé de recruter un agent d'entretien des bâtiments et des espaces verts comme suit :

- CDD 1 an à compter du 21 juillet 2019
- 35h/ sem (8h30-12h / 13h30-17h)
- Grade d'adjoint technique, poste d'agent d'entretien des espaces verts et des bâtiments
- Rémunération IB347 – IM325 (10.04€/h)

➔ **Voté à l'unanimité**

### **Personnel Communal – agent de surveillance et d'entretien à l'école**

Suite à un départ, il est nécessaire de recruter un nouvel agent pour effectuer les missions d'entretien et de surveillance à l'école.

Il est proposé de recruter un agent en contrat aidé (PEC). Ce recrutement permettrait à la commune de bénéficier d'un remboursement de 60% du salaire brut de l'agent, et de voir ses charges patronales considérablement réduites.

- CDD (PEC) 1 an à compter du 26 août 2019
- 20h/ sem (11h30-14h15 : surveillance des enfants de 6 à 11 ans et entretien du réfectoire ; 16h30-18h45 : accueil garderie et entretien des classes + 20h de grand ménage en décembre, avril et août + remplacement de l'agent d'entretien de la salle polyvalente pendant les vacances scolaires)
- poste d'agent d'entretien et de surveillance
- Rémunération SMIC 10.03€/h

Dans l'éventualité où le recrutement d'un tel contrat n'était finalement pas envisageable, Madame le Maire procèdera au recrutement d'un CDD de droit public, sur la base de 16.35/35 annualisées, Rémunération IB347 – IM325 (10.04€/h), grade d'adjoint technique, poste d'agent de surveillance et d'entretien des locaux.

➔ **Voté à l'unanimité**

### **Personnel Communal – CDI agent de surveillance école**

Nous avons signé une promesse d'embauche lors du dernier renouvellement du contrat d'avenir actuellement en poste à l'école.

Il est proposé de recruter l'agent en question comme suit :

- CDI à compter du 22 août 2019
- Annualisation : 17.9/35 (7h30-8h40 / 11h45-13h35 / 16h30-19h. 4 jours par semaines sur 36 semaines + 18h/sem pendant le CLHS)
- Grade d'adjoint technique, poste d'agent de surveillance
- Rémunération IB347 – IM325 (10.04€/h)

➔ **Voté à l'unanimité**

### **Personnel Communal – CDI cuisinière**

L'actuelle cuisinière est dans la collectivité depuis 2012. Au début pour des missions de remplacement, elle occupe un emploi permanent depuis 2013, et est sur le poste de cuisinière depuis 2014.

Conformément à l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26/01/1984, les CDD sont renouvelables, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans.

Il est proposé de recruter l'agent en question comme suit :

- CDI à compter du 1er septembre 2019
- Annualisation : 25.63/35 (7h30-15h30 4 jours par semaines sur 36 semaines + 20h de grand ménage en décembre, avril et août)
- Grade d'adjoint technique, poste de cuisinière
- Rémunération IB347 – IM325 (10.04€/h)

➔ **Voté à l'unanimité**

**Marché Public – attribution du marché « assistance technique et approvisionnement de denrées alimentaires pour la cantine scolaire municipale »**

Une consultation a été lancée pour l'assistance technique et l'approvisionnement de denrées alimentaires pour la cantine scolaire municipale.

Une seule offre a été déposée.

Il est proposé :

- d'attribuer le marché à ISIDORE restauration. Le coût du repas reste inchangé, à savoir 1,42 € HT par repas, auxquels viennent s'ajouter les frais fixes pour un montant annuel de 6 525,20 € HT. Les prix sont révisibles chaque année. Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois à compter du 1er août 2019.
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire et à régler les factures mensuellement.

➔ **Voté à l'unanimité**

**Arrivée de Mme BERTRANDIE**

**Intercommunalité – Composition du conseil communautaire 2020-2026**

A l'occasion du renouvellement général des conseillers municipaux en 2020, la composition du conseil communautaire sera fixée, soit :

- Selon la procédure de droit commun : 1 siège pour Nointot
- Selon un accord local : 2 sièges pour Nointot

Pour que l'accord local soit conclu, il est nécessaire que les communes délibèrent avant le 31/08/2019 (par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse).

Le 31/10/2019 au plus tard, le Préfet fixera la composition du futur conseil communautaire.

Il est proposé :

- de délibérer en faveur de l'accord local, ainsi la commune sera représentée par 2 élus, contre 1 seul selon la procédure de droit commun.

➔ **Voté à l'unanimité**

**Arrivée de M. LANGELLIER**

**SDE76 – Renforcement et EP Route de Mirville**

Des travaux de renforcement et d'éclairage public sont envisagés route de Mirville. Madame le Maire présente le projet. Le coût prévisionnel s'élève à 354 605,52 €, la commune participera à hauteur de 25 507,13 €.

Il est proposé :

- d'adopter le projet et d'autoriser Mme le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire (les crédits nécessaires sont prévus au budget)

➔ **Voté à l'unanimité**

### **Questions et informations diverses**

La peinture de la cantine va être refaite cet été. Merci aux élus volontaires.

Les fenêtres CP vont être changées fin juillet par l'entreprise Iso Confort.

Une douche va être installée chez les maternelles (à la place de la baignoire en hauteur).

Le ravalement la poste sera d'ici peu refait. Des négociations sont en cours pour les tarifs.

L'électricité de la salle multisports va être refaite. Des négociations sont en cours pour les tarifs.

En juillet, la voirie va être refaire Côte et Route d'Héruppès, et Rue des Deux Hameaux.

Le grand ménage à l'école aura lieu la dernière semaine août (+ début juillet pour les atsem car 2 x 20h).

Le repas des anciens aura lieu le 20 octobre 2019.

Le Centre aéré sera ouvert du 8 au 26 juillet (petit effectif cette année : 21, 24, 26 enfants chaque semaine).

Un questionnaire « ville amie des aînés » a été distribué aux plus de 60 ans. Les réponses recueillies ont été restituées via une présentation à destination des séniors qui a eu lieu le 27 juin.

Il est rappelé qu'un car passe tous les lundis matin à 08h55 sur la place du presbytère pour aller au marché de Bolbec (retour aux alentours de 12h00).

Un forum des aidants est organisé à la salle polyvalente de Nointot le 15 octobre 2019.

Suite aux intempéries de juin, des administrés ont réalisé des travaux (tranchée) sur la voie publique. Il est rappelé aux administrés qu'il est interdit de faire des travaux sur le domaine public.

Certains secteurs de la commune ont été sérieusement touchés par les inondations, notamment la Gripperie. La Communauté d'agglomération a été prévenue.

Lors de la prochaine commission travaux, le thème de la sécurité routière et de la signalisation sera abordé. Il sera nécessaire de déterminer s'il est nécessaire ou non d'implanter de nouveaux panneaux (vitesse, priorités à droite, sens interdit route de Bolbec...).

La question de la défense incendie reste un sujet récurrent. La commune attend toujours la carte des réseaux de la part d'STGS pour une partie de la commune. Nous savons déjà que sur certains secteurs, notamment le Beau Soleil, les canalisations ne permettent pas un débit et/ou une pression suffisante pour l'installation de bornes incendie. Il n'est pas envisageable de refaire tout le réseau d'eau. Il est envisagé d'acquérir du foncier afin d'implanter des cuves enterrées. Le budget pour l'installation d'une cuve comprendra : le terrain, la cuve, l'aire de retournement, la clôture, la main d'œuvre... le budget devrait avoisiner les 60 000 € par installation. Un plan de déploiement de la défense incendie sera réalisé quand tous les réseaux seront connus de la commune. STGS est régulièrement relancé.

La séance est levée à 19h45

Le Maire,

C. COURCOT